
PROTOCOLE EN CAS DE PATHOLOGIE INFECTIEUSE BENIGNE

Les infections virales sont des pathologies fréquentes et le plus souvent bénignes chez les jeunes enfants. Leurs traitements reposent uniquement sur les symptômes. Les antibiotiques sont totalement inefficaces tant sur la durée que sur l'intensité et la contagion.

Cela concerne : les angines virales, la grippe, les méningites virales, les rhinopharyngites, les laryngites, les bronchites et la bronchiolite.

Les infections bactériennes nécessitent un traitement antibiotique qui sera déterminé par le médecin. L'antibiotique ne diminue pas la période de contagion, il permet d'éviter les complications liées à l'infection.

Cela concerne : la plupart des maladies à éviction obligatoire (angine, scarlatine, coqueluche, impétigo, méningite à méningocoque, E. Coli, Shigella), les infections urinaires et les otites.

Conduite à tenir :

Il est établi que l'éviction sera nécessaire à la phase aiguë.

L'enfant pourra être admis en l'absence de fièvre au dessus de 38.5°C depuis plus de 12h sans Paracétamol quelque soit le traitement entrepris.

Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant si son état général semble incompatible avec la vie en collectivité (difficultés respiratoires, diarrhées, vomissements, douleur intense ...)

Le traitement sera administré uniquement avec une ordonnance jointe et après une première prise faite en présence des parents.

Protocoles séparés pour les maladies éruptives.

Fait le, 06/06/2024

Médecin de la structure

DOCTEUR BODIN BENEDECITE
01 MEDECINE GENERALE Conventionné
Z.A. LA GARE
29890 PLOUVEOUR TREZ
→ 29 700 04 0 0 1 20 1 01
CIB COME EMB IK SPE

MAISON DE L'ENFANCE

Multi-accueil
Directeur
5 rue Jeanne-d'Arc - 29260 LESNEVEN
multi.accueil.lesneven@gmail.com
Tél. 02 98 83 16 78

PROTCOLE EN CAS DE FIEVRE

Dans tous les cas :

- Découvrir l'enfant
- Le faire boire
- Evaluer si signes de mauvaise tolérance : vomissements, diarrhées, pâleur ou hypotonie
- Appeler les parents en notant l'heure de l'appel

En cas de mauvaise tolérance : demander aux parents de venir chercher l'enfant rapidement pour consulter le médecin traitant.

Si température supérieure ou égale à 38.5°C bien tolérée :

- Prévenir le directeur
- Après accord des parents ou sans s'il n'a pas été possible de les joindre, administration de Doliprane correspondant au poids de l'enfant.
- Noter la dose et l'heure d'administration ainsi que la température avant
- Surveiller la température régulièrement et si ne baisse pas, demander aux parents de venir chercher l'enfant

Conseiller une consultation chez le médecin si enfant de moins de 3 mois ou si fièvre persistante au-delà de 48h.

Fait le, 06/06/2024

Médecin de la structure

DOCTEUR BODIN BENEDICTE
01 MEDECINE GENERALE Conventionné
Z.A. LA GARE
29890 PLOUINEOUR TREZ
=> 29 1 03 46 4 0 3 1 20 1 01
C.D. BONV ZISD IK SFE

MAISON DE L'ENFANCE
Multi-accueil
5 rue Jean-Baptiste
multi-accueil.lesneven@gmail.com
Tél. 02 98 83 16 78

PROTOCOLE EN CAS DE PIQURE D'INSECTE

Conduite à tenir

- Rassurer l'enfant
- Ne pas presser la peau pour faire sortir le dard. S'il est très visible et accessible, le retirer avec une pince à épiler propre.
- Appliquer une pommade apaisante : DAPIS gel
- Surveiller une réaction allergique : L'allergie se manifeste par une éruption cutanée avec de fortes démangeaisons, un gonflement du visage, des vertiges, de la pâleur, des difficultés respiratoires, une sensation d'étouffement.
- En cas de réaction allergique : coucher l'enfant les jambes surélevées et appeler le 15

En cas de réaction importante, prévenir les parents.

Fait le, 06/06/2024

Médecin de la structure

DOCTEUR RODIN BÉNÉDICTE
01 MEDECINE GENERALE
Z.A. LA GARE
29890 PLOUNEUR TREZ
02 98 83 16 78

Directeur
MAISON DE L'ENFANCE
Multi-accueil
5 rue Jeanne-d'Arc - 29260 LESNEVEN
multi.accueil.lesneven@gmail.com
Tél. 02 98 83 16 78

PROTOCOLE EN CAS DE COUPS OU PLAIE

Si perte de connaissance : cf protocole urgence vitale

Si pas de saignement ni de lésion cutanée :

- Appliquer un **pack froid** dans un gant pendant au moins 2 minutes puis la **pommade à l'arnica**
 - En cas de coup à la tête : surveillance des signes d'alerte dans les heures qui suivent:
 - o Vomissements
 - o Somnolence inhabituelle
 - o Propos incohérents
 - o Pupilles asymétriques
- **APPELER LE 15 puis suivre protocole urgence**
- Ne pas chercher à l'empêcher de s'endormir à tout prix mais le réveiller toutes les 2h
 - Prévenir les parents

Si saignement :

- Mettre des **gants**
- Nettoyer avec antiseptique incolore type Diaseptil
- En cas de doute ou d'atteinte profonde, prévenir le directeur et le Dr Bodin
- Appliquer un pansement, compressif si saignement persistant
- Se laver les mains

Fait le,

06/06/2024

Médecin de la structure

ODIN BENEDICT
LE Conventionné
01
Z.A.
2889
20 1 01
K SPE

MAISON DE L'ENFANCE

Directeur
5 rue Jeanne-d'Arc 29280 LESNEVEN
multi.accueil.lesneven@gmail.com
Tél 02 98 83 16 78

PROTOCOLE EN CAS DE CONVULSIONS

SIGNES CLINIQUES

- Phase de crise :
 - Mouvements tonico-cloniques (tremblements, saccades, crispation)
 - Pâleur
 - Révulsions oculaires
 - Perte de connaissance
- Phase de relâchement :
 - Salivation excessive, mousse au bord des lèvres
 - Récupération, arrêt des clonies, hypotonie, respiration bruyante

CONDUITE A TENIR

- Isoler l'enfant et le mettre en **PLS**
- Protéger sa tête des coups
- **Noter l'heure et la durée** de la crise
- Appeler le **15** ou appliquer le PAI si rédigé
- Prendre la **température** dès que possible
- Si fièvre le découvrir
- Suivre les recommandations du SAMU
- Appeler le directeur, les parents et le Dr BODIN

Fait le,

06/06/2024

Médecin de la structure

DC BENE... BENEDICT...
011... Conventionné
Z.A...
208...
1...
01

MAISON DE L'ENFANCE

Multi-accueil
5 rue Jeanne-d'Arc 49260 LESNEVEN
multi.accueil.lesneven@gmail.com
Tél. 02 98 83 16 78

PROTOCOLE ADMINISTRATION MEDICAMENTEUSE

Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance. Cela inclus les médicaments homéopathiques.

Le paracétamol (Doliprane®) pourra être donné dans le cadre du protocole « fièvre ». Pour cela, les parents délivreront un accord préalable valable 1 an.

En cas de traitement à donner en journée sur ordonnance de façon ponctuelle :

- Toute première prise de médicaments doit être débutée par les parents.
- Le traitement devra être conservé hors de portée des enfants dans un endroit dédié avec le nom de l'enfant noté sur la boîte et l'ordonnance à proximité.
- La délivrance sera faite par le directeur en priorité ou une puéricultrice en son absence. Celle-ci devra faire l'objet d'une trace écrite (dose, heure) et signée.

En cas de traitement chronique :

- Un projet d'accueil personnel doit être mis en place en accord avec le médecin référent, la famille et l'équipe encadrant et sur avis du médecin traitant.
- Le projet doit détailler la prise en charge de façon facilement compréhensible.
- Le projet doit être accessible avec le traitement dans une boîte ou pochette au nom de l'enfant.
- Le traitement doit être conservé hors de portée des enfants.

Fait le,

06/12/2024

Médecin de la structure

DOCTEUR BODIN BENEDICTE
01 MEDICINE GENERALE Conventionné
2.A. LA GARE
5950 PLOUENEOUR TREZ
01 20 1 01
CDE CONV ZSD K SFE

Directeur

[Signature]

PROTCOLE EN CAS DE DOULEUR DENTAIRE

SIGNES CLINIQUES

- Joues rouges
- Hyper salivation
- Irritabilité
- Diarrhée
- Érythème fessier
- Etat subfébrile (autour de 38°)
- « Mordillage », « Mâchouillage »
- Sommeil et appétit perturbés

CONDUITTE A TENIR

- Anneau de dentition réfrigéré
- Si les douleurs persistent et après avis des parents et de la directrice, possibilité de donner 1 dose poids de DOLIPRANE

Fait le, 06/06/2024

Médecin de la structure

DOCTEUR BODIN BENEDICTE
01 MEDICINE GENERALE Conventionné
ZAC LA GARE
20000 PLOMINEUR TREZ
0 1 20 1 01
0001 200 K SFE

Directeur

